

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1409

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6 BIS AAA

À l'alinéa 2, après le mot :

« Les »,

insérer les mots :

« troisième et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de toilettage : le troisième alinéa prévoit une entrée en vigueur conditionnée à un événement désormais réalisé - une révision du schéma. Il ne présente donc plus d'utilité.